AFFAIRE N° 8
03.02.2026 séances milieu marins

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202602050856-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du Mardi 3 Février 2026
à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé En son lieu ordinaire – salle d'honneur 1 Place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme TROTEL, M. LABBE, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : M. VELLY, M. VILPASTEUR, Mme SELMER, M. PORTE, respectivement représentés par M. VILT, M. PLESIER, Mme JEGU, Mme Marie-Madeleine MICHEL
Absents excusés : Mme BREGAINT, Mme Chantal MICHEL
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de Séance : M. LABBE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 14
Votants : 18 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 28 janvier 2026

***

AFFAIRE N°8 – OCTROI D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES DE LA COMMUNE ET AUX ENFANTS DU CPAM LES QUATRE-VAULX LES MOUETTES POUR LES SEANCES DE DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN DISPENSEES PAR LE CENTRE NAUTIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapporteur : Mme MAKLES – Adjointe aux affaires scolaires

Il est rappelé à l'Assemblée que des séances de « Découverte et Connaissance du milieu marin » sont dispensées chaque année par le Centre Nautique aux enfants des écoles de la Commune, et du Centre Les Quatre-Vaulx Les Mouettes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
EMET un avis sur la participation au financement de ces séances de la façon suivante :

Maximum 10 séances à raison de 14,50 €/ séance/élève de CE2, CM1, CM2.
Cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs. Cette dépense sera inscrite au BP 2026 :
. à l'article 65748 pour l'école privée Notre-Dame
. à l'article 6042 pour l'école publique Les Terres-Neuvas

Maximum 10 séances à raison de 115 €/ séance/bateau. (sortie 2 bateaux maximum)
Cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs. Cette dépense sera inscrite au BP 2026 :
. à l'article 65748 pour le centre des Quatre-Vaulx Les Mouettes

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LABBE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★ 22380 ★

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL